



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 596

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE DISTRAIRE LES LOTS 3 636 986 ET 3 636 987 DE LA ZONE Rb46 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Rc23

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 458.

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement n° 596 modifiant le règlement de zonage n° 458 aux fins de distraire les lots 3 636 986 et 3 636 987 de la zone Rb46 pour l'inscrire dans la zone Rc23.

QU'une séance de consultation sur ledit projet de règlement aura lieu le lundi 3 avril 2023 à 19 h 30.

L'objet du projet de règlement consiste à distraire les lots 3 636 986 et 3 636 987 de la zone Rb46 pour l'inscrire dans la zone Rc23.

Le projet de règlement n° 596 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement n° 596 est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 9 mars 2023.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 9 mars 2023 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 14 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 mars 2023.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière